

LE CHAPITRE CATHÉDRALE AU XVIÈME SIÈCLE

Journées d'Etudes Toulaises (14-15 mars 1981)

I. STRUCTURE ET RÔLE:

a) L'élection de l'évêque:

Un chapitre cathédral était un collège de clercs, en nombre variable, attachés au service religieux d'une église cathédrale.

Ils avaient la charge d'élire l'évêque et ce fut fait, à Toul, sans trop de problèmes jusqu'au début du XVème siècle. mais le Concile de Constance (1414-1418) établit la règle de l'alternative pour les évêchés et tous les bénéfices réguliers ou séculiers: pendant huit mois de l'année, la désignation de l'évêque et des bénéficiers revenait au pape; et, pendant les quatre autres mois, aux collateurs habituels. Toutefois le "concordat de la nation germanique" (Vienne, 1448) rétablissait la liberté d'élection, sauf pour les petits bénéfices (le pape en avait la désignation pour les mois impairs). Le concordat ne fut appliqué à Toul qu'à partir de 1544. Ce fut entre le début du XVème siècle et le milieu du XVIème une période délicate pour les chanoines qui cherchaient à conserver l'élection de l'évêque.

Ils purent y procéder en 1505 (Hugues des Hazards), en 1517 (Jean de Lorraine), en 1565 (Pierre du Châtelet), en 1580 (Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont). Ils avaient aussi l'administration du diocèse pendant la vacance épiscopale.

b) Les membres du chapitre:

Le chapitre comprenait:

1. Des dignitaires inamovibles et ayant des compétences juridictionnelles:

- le doyen: premier personnage

du chapitre, convoquant et présidant les assemblées capitulaires et conservant la juridiction sur l'ancien châtel.

1504-1509: Louis de Dommartin

1509-1527: Wary de Savigny

1527-1530: Jean de Fréneau

1530-1557: Jacques Antoine

1557-1569: Claude Hordal du Lys

1569-1615: Etienne I Hordal du Lys

1615-1636: Etienne II Hordal du Lys

- les archidiacres

Le grand archidiacre, choisi par le chapitre de Saint-Gengoult parmi les chanoines de la cathédrale. Il était aussi le prévôt de la collégiale Saint-Gengoult et avait juridiction sur les paroisses de l'archidiacre de Toul.

Les cinq archidiacres: de Vittel, de Port, de Reynel, de Vôge, de Ligny.

2. Des dignitaires également inamovibles, mais sans pouvoir juridictionnel:

- l'écolâtre, à la fois secrétaire du chapitre, archiviste, bibliothécaire, et directeur de l'école cathédrale

- le chantre, qui dirigeait les chants, avec l'aide d'un sous-chantre

- le trésorier, qui gardait le Trésor de la cathédrale (reliques, vases sacrés).

3. Des officiers, désignés en général pour une année:

- le chapelain épiscopal et

- le chancelier épiscopal, nommés par l'évêque;

- les quatre prévôts,

- l'épaulier et

- le maître de la fabrique, élus par le chapitre.

c) De plus, il faut mentionner ceux qui étaient au service du chapitre

sans en faire partie:

1. un personnel cléricale:

- les vicaires du cloître, qui aidaient les chanoines dans leurs fonctions

- les chapelains qui desservaient les chapelles érigées dans la cathédrale et dans le cloître,

- le sacristain,

- le dortelier, garde du dortoir du cloître,

- le maître des enfants de chœur.

2. Un personnel soit cléricale, soit laïc:

- les deux marguilliers ou coütres, qui avaient la charge de garder l'église,

- le grénetur,

- le receveur, etc...

3. Un personnel toujours laïc:

comme les bedeaux, les sonneurs, le messager.

II. L'IMPLANTATION DANS LA CITE:

Toul était une ville de clercs avec la cathédrale et son chapitre, six églises, la collégiale Saint-Genoul, l'abbaye Saint-Léon (chanoines réguliers de Saint-Augustin), deux communautés d'ordres mendiants (Prêcheurs, Cordeliers), la Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, deux institutions de charité (Hôpital du Saint-Esprit, Maison-Dieu) et, à proximité de la cité, les deux abbayes bénédictines de Saint-Evre et de Saint-Mansuy.

Les chanoines étaient recrutés par cooptation. D'après les statuts de 1498, les 39 chanoines (qui pouvaient n'avoir pas reçu la prêtrise) devaient justifier de quatre quartiers de noblesse, ou bien être docteur ou bachelier en droit ou en théologie, affirmant ainsi une alliance entre la pureté du sang et la qualité du

savoir. Mais, au XVIème siècle, la règle subit de fréquentes infractions sous la double pression des notables bourgeois et des chanoines eux-mêmes. Se constituèrent ainsi de véritables dynasties canoniales - reflet, dans la société ecclésiastique, de la "bonne société" toulaise - avec les Hordal, Thiériet, Hérart, Grillot, Briel, Médart, Baillart, Petitgo, Noirel.

De 1578 à 1619, il y eut seize réceptions de chanoines. Le plus lointain venait de Beuveille près de Longuyon, les autres de la région de Mirecourt, de Vézelize et surtout de Toul même. On comprend ainsi que les chanoines épousaient souvent les intérêts, les ambitions de leurs familles, et aussi leurs querelles.

L'implantation immobilière à Toul était importante. Un texte de 1505 dit que le clergé tenait "le tiers, et plus, des maisons et des édifices de ladite cité. En 1684, avec les maisons canoniales, le chapitre possédait 54 maisons et le pressoir situé près de la Maison-Dieu. Et si l'on voit l'évolution d'après les registres du notaire Jean Hébert (entre 1576 et 1630), le chapitre, à la différence de Saint-Evre, Saint-Mansuy, Saint-Genoul, achetait volontiers des maisons à Toul même.

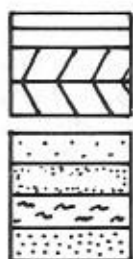
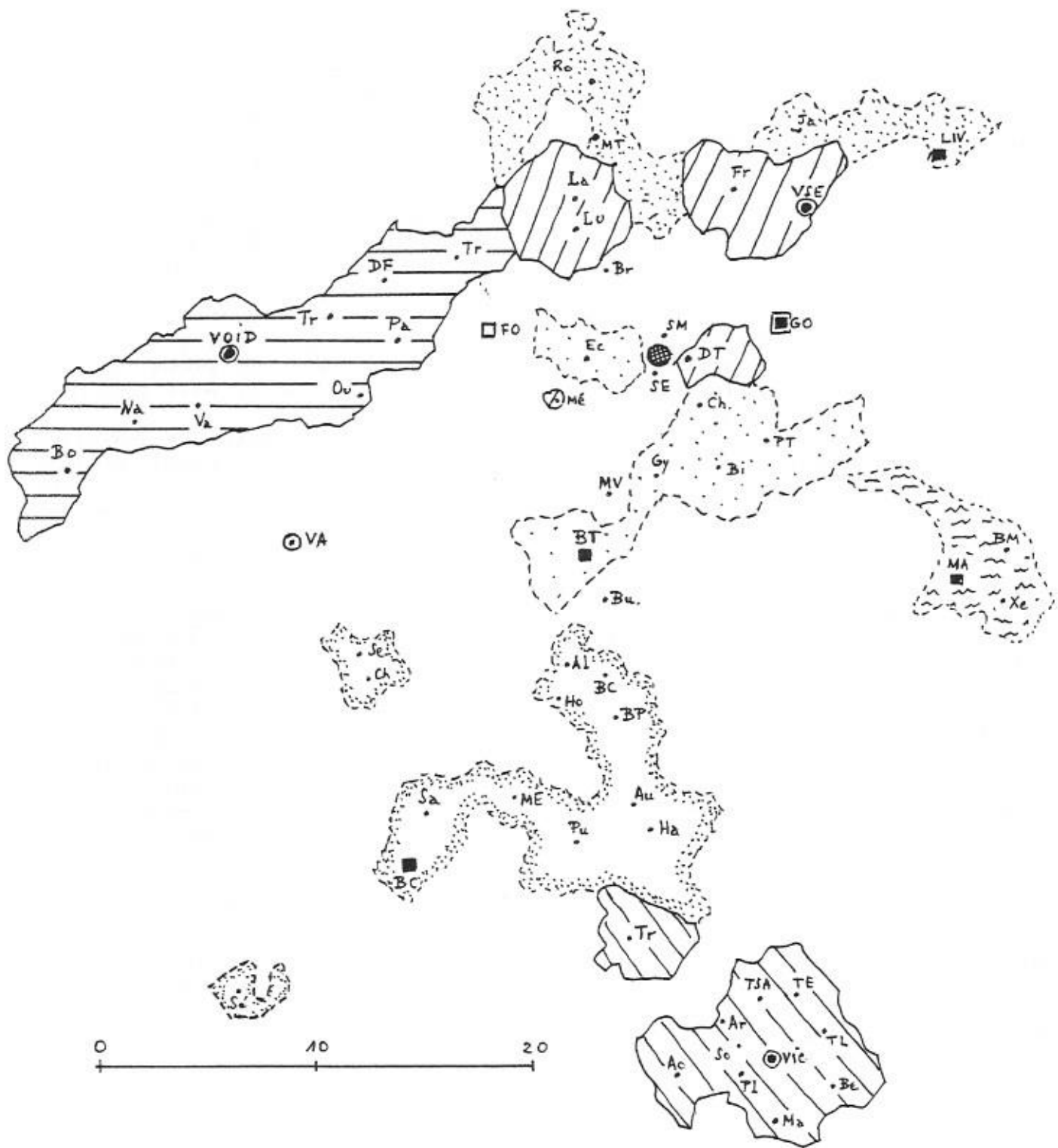
Les relations avec l'administration municipale étaient déterminées selon le "traité" de 1541 (cf. texte in Arch. MM, 2 F 8.8).

III. L'IMPLANTATION DANS LA REGION

1. Le temporel du chapitre:

Aux côtés du temporel de l'évêque (châtellenie de Blénod-lès-Toul, châtellenie de Maizières-lès-Toul, châtellenie de Brixey-aux-chanoines, prévôté de Liverdun), le chapitre possédait le sien, réparti en:

- prévôté de Void, avec les villages de Bovée, Naives, Vacon, Ourches, Troussey, Pagny, Dommartin-



Prévôté capitulaire de Void

Prévôté capitulaire de Villey-Saint-Etienne

Prévôté capitulaire de Vicherey

Temporel de l'évêque: Châtellenie de Blénod-lès-Toul

Temporel de l'évêque: Châtellenie de Brixey-aux-Chanoines

Temporel de l'évêque: Châtellenie de Maizières-lès-Toul

Temporel de l'évêque: Prévôté de Liverdun.

aux-Tours, Trondes;

- prévôté de Villey-saint-Etienne, avec Lagney, Lucey. Francheville, Dommartin-lès-Toul, le Ménillot.

- prévôté de Vicherey, avec Tranqueville, Aouze, Soncourt, Aroffe, Tramont-Lajus (Tramont-saint-André), Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Beuvezin, Maconcourt.

2. Les seigneuries:

Sur les 26 localités des prévôtés capitulaires, quatre seulement (et encore en partie) échappaient au chapitre: Aouze, Francheville, Naives et Pagny-sur-Meuse.

Mais le chapitre avait d'autres seigneuries, ainsi à Bulligny (1/2 jusqu'en 1542, puis 3/4), à Uruffe (1/2), à Grimonviller (1/2), à Saint-Germain-sur-Meuse (1/2); à Longor (en totalité).

De l'exercice du pouvoir et des droits de seigneur, le chapitre tirait une autorité et d'importants revenus.

3. Les biens fonciers:

Le chapitre possédait beaucoup de biens fonciers dans neuf villages, six dans les prévôtés capitulaires: Bovée, Void, Troussey, Ourches, Trondes, Francheville, Villey-saint-Etienne, Dommartin-lès-Toul, Tranqueville.

En y ajoutant les biens-fonds des autres localités, le chapitre tenait une place primordiale dans le domaine de la propriété, dans près de 70 villages, de Parey-sous-Montfort au sud à Manonville, au nord, et au voisinage de Joinville et Barle-Duc, à l'ouest de la vallée du Madon, à l'est.

Entre 1480 et 1540, on assiste à une vague d'acquisitions de terres et de prés, par les chanoines, surtout à Francheville et à Dommartin-lès-Toul, par l'écolâtre Didier Carillon qui mourut en 1528, ou à Repel et Saint-Prancher par le chanoine Jean Estienne alias Troussey.

4. La collation des cures:

Le chapitre était un très important collateur puisqu'il désignait les curés de 37 paroisses. La carte coïncide à peu près avec celle des prévôtés capitulaires, mais le chapitre était collateur également pour Gondreville, Fontenoy-sur-Moselle, Grimonviller, Bagneux, Saulxures-les-Vannes, Uruffe, etc.

Souvent le chapitre confiait une cure à un chanoine qui y voyait surtout une occasion de profit: il l'affermait à un prêtre, avec conclusion d'un bail à temps.

Le chapitre avait la perception des "grosses dîmes" (surtout céréales) dans 31 paroisses. Pour l'année-récolte 1541-1542, il en tirait 1500 hectolitres de froment, un peu plus d'avoine, et 500 hectolitres d'orge.

5. Les rentes constituées:

Les chanoines profitaient de la conjoncture économique pour prêter de l'argent (le prêt à intérêt était licite en Lorraine; à Toul, le taux était de 8% à la fin du XVIème siècle) ou pour acquérir des rentes assises sur des biens-fonds (pratique plus utilisée par les clercs que par les autres groupes sociaux).

* * *

Tous ces revenus formaient les prébendes des chanoines. A l'assemblée capitulaire de la Saint-Luc, en octobre, on y énumérait les revenus et les prébendes étaient distribuées, une par chanoine, mais deux supplémentaires pour le doyen, le trésorier, l'écolâtre.

Le revenu annuel d'un chanoine reste cependant difficile à évaluer: de 300 à 600 F. au début du XVIème siècle, 1000 f. environ à la fin. Les chanoines avaient très largement tiré profit de l'évolution de la conjoncture économique; de la hausse

de la rente foncière, de la rente immobilière et du revenu de la dîme. Les chanoines de la cathédrale de Toul formaient une "bourgeoisie ecclésiastique" qui, fort à l'aise, se laissait aller à de nombreux abus (absentéisme, cumul des bénéfices, pratique de l'usure et des activités commerciales, luxe, violence, écarts de langage, fréquentation de "femmes suspectes", fuite devant la guerre ou la peste)..

Le chapitre était une partie du clergé toullois où la Réforme protestante et les prescriptions tridentines restèrent longtemps sans résonance locale. En 1600, il dominait plus qu'en 1500, grâce à de remarquables facultés d'adaptation à la nouvelle conjoncture économique.

Guy CABOURDIN
Résumé de communication

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Eugène MARTIN, Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, Nancy, 1900-03, 3 tomes.

Marie-Thérèse MAUJEAN, Le chapitre de la cathédrale de Toul à la fin du Moyen-âge, Annales de l'Est, 1951, n°4, p. 245-272.

Jacques CHOUX, Les archives du chapitre de la cathédrale de Toul, Annales de l'Est, 1958, n°3, p. 195-218.

Guy CABOURDIN, Terre et hommes en Lorraine (1550-1635), Toullois et Comté de Vaudémont, Publication de l'Université de Nancy II, 1977, 2 tomes.